



Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008

Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU 25 MARS 2017

Le Président, Monsieur Jean-Pierre Lieubray, déclare ouverte la séance à 9h30. Il accueille l'assemblée et annonce l'ordre du jour : intervention de Madame Laborde (Maire-Adjoint de quartier), rapport moral, rapport financier, candidatures au poste de syndic, rapport des commissions, intervention de Monsieur le Maire, questions de l'assemblée et vote.

Préalablement le Président fait quelques remarques et rappelle :

- Que l'ASA La Châtaigneraie, dans sa composition, est représentative des différents types de propriétaires de la Châtaigneraie. Parmi les syndics bénévoles figurent aussi bien des propriétaires ayant un « petit », un « moyen » ou un « grand » terrain.
- Que la communication de l'ASA La Châtaigneraie se fait de plus en plus par mail pour des raisons de coût et de réactivité. Il précise toutefois que pour les personnes du quartier ne disposant pas d'une adresse mail (certaines personnes âgées notamment), l'ASA La Châtaigneraie continue à leur diffuser les informations importantes par voie papier dans leur boîte aux lettres. Aussi, il invite tous ceux qui n'ont pas donné leur adresse mail à le faire et de ne pas hésiter à en parler autour d'eux.
- Qu'en cas de changement de clôture, le code de l'urbanisme exige qu'une demande préalable de travaux soit déposée auprès de la Mairie qui transmettra le dossier à l'association. Le respect de cette procédure permettra d'éviter une demande de régularisation auprès de l'association et de la Mairie. Le Président rappelle que les clôtures doivent être ajourées car l'association a une vraie volonté d'éviter les clôtures opaques souvent peu esthétiques, pour préserver l'aspect général et le cadre de vie de la Châtaigneraie. Dans le PLU, les conditions à respecter pour les clôtures ont été précisées. Monsieur Lieubray rappelle enfin que la majorité des cambriolages se déroule durant la journée, et qu'une clôture opaque isolant la maison de la vue, facilite l'action des malfaiteurs.

Monsieur Lieubray donne la parole à Madame Laborde, Maire Adjoint de quartier, qui habite les Gressets. Madame Laborde explique que le quartier « Centre Ouest » dont elle est responsable, est vaste : il va de la Gare de Bougival jusqu'à la Châtaigneraie (sans Beauregard). Ses fonctions de Maire Adjoint de quartier sont de :

- faire remonter toutes les observations, propositions, réclamations et demandes des propriétaires du quartier sur les difficultés quotidiennes qu'ils peuvent rencontrer. Ces problématiques sont évoquées lors de conseils de quartier (groupe constitué de 10 personnes dont 6 personnes de la Châtaigneraie) qui se tiennent 3 à 4 fois par an ;
- créer du lien entre les personnes au sein du quartier.

Madame Laborde insiste sur le fait qu'elle est à la disposition de tous les habitants de son quartier. Elle est joignable via son adresse mail en Mairie (adresse indiquée sur le site de la Mairie) ou via les représentants du quartier qui la tiennent informées. Elle précise, également, qu'elle est preneuse de toutes les bonnes idées ou initiatives pouvant créer du lien entre les gens du quartier.

Madame Laborde énonce les sujets qui ont été abordés au cours de 2016 dans le quartier : le problème du stationnement notamment à Bel-Ebat, les problèmes de sécurité avec l'aide de Monsieur Franquet (Maire Adjoint) et l'installation de la fibre avec l'aide de Monsieur Schnell (Maire-Adjoint). Madame Laborde informe enfin que la sente allant de l'avenue Boileau vers la gare s'appellera : « Sente de la Gare ».

Le Président reprend la parole et procède à la lecture du rapport moral de l'année 2016 (en annexe). Le rapport financier 2016 et le budget 2016 sont ensuite présentés par Monsieur Mahoudo, Président de la Commission Finances.

COMMISSION FINANCES

Monsieur Mahoudo commente les faits marquants de l'année 2016, qui sont :

- le changement de secrétaire (remplacement d'Anne Garagnon par Violaine de Kerautem);
- la maîtrise des dépenses.

Pour le budget 2017, les éléments pris en compte sont notamment l'externalisation de la paie, pour pouvoir s'adapter aux évolutions légales, et la poursuite de la maîtrise du budget de fonctionnement afin d'éviter toute hausse de la taxe syndicale payée par les propriétaires pour cette année 2017. Le rapport financier est soumis au vote en fin de séance.

Le président propose ensuite à Madame Lucile Lapalut et Madame Nicole Cesselin, candidates au poste de syndic, de venir se présenter.

Madame Lapalut, présente dans la salle, se présente: "J'habite à la Châtaigneraie depuis 2010 au 34, avenue des Gressets. Je suis mariée et j'ai deux filles (l'une à Jules Ferry et l'autre à Victor Hugo). Après avoir été directrice commerciale, je m'oriente vers une profession libérale comme psychothérapeute à domicile. Disposant de temps je

souhaite rejoindre l'association avec un intérêt tout particulier pour l'accueil, même si je reste ouverte à intégrer d'autres commissions".

Madame Nicole Cesselin, absente, a écrit un texte de présentation qui est lu par Madame Catherine Réguer : " J'habite à la Châtaigneraie depuis 27 ans, j'ai travaillé successivement dans un laboratoire pharmaceutique puis à l'ordre des pharmaciens. Je viens juste de faire valoir mes droits à la retraite, aussi je vais disposer de temps pour me consacrer à la vie associative. J'ai déjà eu l'occasion de m'investir dans une association de parents d'élèves lorsque nos enfants étaient scolarisés à la Celle St Cloud. J'ai depuis toujours un goût et un intérêt particulier pour ce qui a trait à la protection de la nature et suis donc particulièrement intéressée par les commissions boisement et environnement qui participent à la préservation de la qualité de vie de notre quartier et ce au service de l'intérêt général de ses habitants".

Les commissions de syndics et leurs actions sont ensuite présentées par leurs présidents.

COMMISSION ACCUEIL

Madame Ribadeau Dumas remercie tout d'abord Anne Garagnon pour ses quatre années au service de l'ASA puis Violaine de Kerautem pour avoir repris les fonctions d'Anne. Elle les remercie toutes les deux pour leur engagement et leur implication au sein de l'association.

En 2016, 19 nouveaux propriétaires ont été accueillis par les syndics. Ce chiffre est un peu en retrait par rapport à celui de 2015. C'est l'allée Jules Verne qui compte le plus de nouveaux arrivants. A chaque visite d'accueil par un des membres de la Commission, un livret est remis au nouvel arrivant, incluant le cahier des charges et les règles de l'association. La présidente de la Commission rappelle qu'elle encourage les propriétaires et les habitants de la Châtaigneraie à accueillir leurs nouveaux voisins et les invitent à signaler leur arrivée à la Commission Accueil (accueil@chataigneraie.info).

COMMISSION BOISEMENT

Avant de donner la parole au président de la Commission Boisement, Monsieur Lieubray rappelle qu'il y a beaucoup d'informations concernant ce sujet, sur le site de l'association.

Monsieur Daniel Messiaen prend la parole et rappelle :

- qu'il est très important de respecter le coefficient de boisement ;
- qu'il faut contacter la Commission Boisement avant de décider d'abattre un arbre.

Monsieur Messiaen rappelle les modalités de calcul du coefficient de boisement pour le quartier :

- **Jusqu'à 400 m² de terrain : il faut un cumul de 20 cm de diamètre d'arbres pour 100 m²**
- **Au-delà de 400 m² de terrain : il faut un cumul de 30 cm de diamètre d'arbres pour 100 m²**

Monsieur Messiaen donne ensuite quelques conseils pratiques sur les types d'arbres ou de haies à planter :

- *Arbres à planter*
 - Liquidambar (feuillage vert en été et pourpre en automne)
 - Ginkgo Biloba (feuillage jaune à l'automne)
- *Haies*
 - Pyracantha haie à boules rouges (en remplacement des thuyas)
 - Prunus à feuilles roses (feuilles piquantes)

Enfin, Monsieur Messiaen donne un conseil pour soigner sa haie : or brun + chaux horticoles (1 sac d'or brun pour 4 poignées de chaux horticoles)

COMMISSION COMMUNICATION

En qualité de présidente de la Commission Communication, Madame Ruchaud remercie tous les membres de sa commission pour leur implication et leur travail, à savoir : Caroline Ribadeau-Dumas, Frédérique Vial, Dorothée Courcoux et Anne Zimmermann. Madame Ruchaud remercie également Violaine de Kerautem qui contribue à toute la communication par e-mail de l'association, en particulier, par l'envoi des Flashs Infos.

Madame Ruchaud rappelle que la Commission Communication a pour but d'informer et d'aider les habitants de la Châtaigneraie au travers de différents supports et animations qui sont :

- **La feuille du Châtaigner :**
Bi annuelle, la Feuille du châtaigner est destinée à tous les habitants de la Châtaigneraie : locataires et propriétaires.
Elle comprend environ 4 pages d'informations pratiques et régulières sur la vie de la Châtaigneraie et de l'association.
Elle se présente sous format électronique uniquement (d'où l'intérêt de laisser son adresse mail auprès du secrétariat ou via le site internet de l'association). Un format papier est toutefois disponible pour ceux qui le souhaitent auprès du secrétariat sur demande.
- **La fête des Voisins :**
La fête des voisins aura lieu cette année le vendredi 19 mai 2017.
Elle est à l'initiative de chacun et permet de partager un verre, un repas. Il s'agit d'une occasion unique pour faire la connaissance de ses voisins
Madame Ruchaud précise que si vous souhaitez fermer votre rue à cette occasion, il faut en avertir au préalable la secrétaire de l'association afin qu'elle puisse faire une demande officielle auprès de la mairie.
- **Le site Internet de la Châtaigneraie : www.chataigneraie.info**
Le site a reçu presque 70 000 visites depuis sa création.
Il comprend des informations pratiques qui sont mises à jour régulièrement : les coordonnées des commissions, les annonces entre particuliers, les liens utiles, les événements, les actualités et la rubrique « Coin des familles ».
- **La page Facebook : Association syndicale de la Chataigneraie**

Madame Ruchaud rappelle que vous pouvez devenir ami de la page Facebook « Association syndicale de la Châtaigneraie » et encourage les habitants de la Châtaigneraie à faire vivre cette page au travers de photos, d'anecdotes et/ou de commentaires postés.

COMMISSION CONSTRUCTIONS

1. Nombres de dossiers instruits par la Commission

Monsieur Joly présente, tout d'abord, le nombre de dossiers visés par le syndicat en 2016 (avec une recrudescence avant la fin du POS).

En 2016, il y a eu 32 dossiers instruits dont 6 demandes de permis et 26 déclarations préalables (dont 2 avis défavorables). Il rappelle que l'avis de l'Association est demandé par le Service Urbanisme de la Mairie concernant le respect des clauses du Cahier des Charges de l'association.

Il recommande de faire attention aux délais d'instruction, à savoir :

- 2 mois pour une Déclaration préalable (1 mois si pas de consultation de l'Architecte des Bâtiments de France)
- 4 mois pour un Permis de construire (2 mois si pas de consultation de l'Architecte des Bâtiments de France).

2. Le PLU

Monsieur Joly précise tout d'abord que le plan local d'urbanisme (PLU) a été une œuvre de longue haleine. Son élaboration devait démarrer avant le 1^{er} janvier 2016 afin que le POS (Plan d'Occupation du Sol) reste valide.

Le PLU s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Etape 1 : Diagnostic territorial
- Etape 2 : PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Orientations d'Aménagement et de Programmation avec traduction graphique et réglementaire (objet de nombreuses réunions de la Mairie).
A l'issue de ces 2 premières étapes, la Mairie a organisé des réunions publiques afin de présenter et expliquer le projet. L'ASA La Châtaigneraie a procédé à des remarques.
- Etape 3 : Le 18 octobre 2016 : projet du règlement sur le PLU arrêté en Conseil Municipal. Le règlement est alors figé jusqu'à l'Enquête publique.
- Etape 4 : De novembre 2016 à fin janvier 2017 : Consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet : i.e. Département DDT (Direction Départementale des Territoires), SNCF, ONF....
- Etape 5 : Enquête publique : du 20 février jusqu'au 24 mars 2017.

L'Enquête Publique était la dernière étape au cours de laquelle les habitants pouvaient faire des remarques (d'où le Flash Info envoyé sur ce sujet le 3 mars dernier).

A l'issue de l'Enquête Publique, le Commissaire Enquêteur remettra un rapport à la Mairie. Suite à ce rapport, la Mairie fera les ajustements qu'elle jugera nécessaire et le PLU sera voté lors d'un Conseil Municipal.

Monsieur Joly rappelle que la transformation du POS en PLU a été rendu nécessaire par la loi ALUR qui implique, en particulier, 2 changements importants pour les règles d'Urbanisme :

- la suppression de surface minimale pour construire (et donc la disparition du lot d'origine comme surface minimale pour construire) ;
- la suppression du COS.

Pour conserver à la Châtaigneraie sa qualité de quartier pavillonnaire, il a donc fallu adapter les autres paramètres, tout en permettant un agrandissement des constructions, désiré par la loi.

Ces paramètres sont :

- l'emprise au sol (POS : 35% ; PLU: 20%) ;
- la distance aux limites séparatives (inchangée) ;
- la hauteur des constructions (POS : hauteur maximum faitage 12,5 m (7m maxi égout de toit + 5,5m) ; PLU : hauteur maximum faitage 9m (égout de toit maxi 6,5m) ;
- le coefficient de surface perméable (POS 75% perméable ; PLU : 50% de la superficie de l'unité foncière devra rester en pleine terre). Sur ce point, la contrainte est moins importante avec le PLU qu'avec le POS.

L'emprise au sol pour la Châtaigneraie est de 0,20% (zone Uga). Ce pourcentage a fait l'objet de certaines critiques dont le lancement d'une pétition anonyme (d'où les Flash Infos de la Commission Constructions sur ce sujet en mars 2017 pour donner des éclaircissements sur le PLU et donner la position de l'association sur ce point).

Monsieur Joly fait remarquer que cette emprise au sol est du même ordre de grandeur que celle concernant d'autres zones à la Celle Saint Cloud, comparables à la Châtaigneraie :

- en secteur UG : 18 % (secteur d'habitat individuel des Gressets, Jonchère, Bourg)
- en secteur UGa : 20 % (secteur d'habitat individuel de la Châtaigneraie)
- en secteurs UGb : 15% (secteur d'habitat individuel de la Feuillaume)
- en secteur UGc : 12 % (secteur d'habitat individuel des Sablons)
- en secteur UGd : 15 % (secteur d'habitat individuel des Gressets (Haut))
- en secteur UGe : 35 % (secteur d'habitat individuel de la Malmaison)

Monsieur Joly fait remarquer, par ailleurs, que si on regarde d'autres villes et quartiers proches de La Celle Saint Cloud et de la Châtaigneraie, comme la zone UC :

- les coteaux pavillonnaires et le plateau de Cazes : l'emprise au sol des constructions est limitée à 20% ;
- la Division Théry : l'emprise au sol des constructions est limitée à 25%.

Enfin, Monsieur Joly précise que l'association, dans le cadre de ses missions a à cœur de maintenir le caractère verdoyant de notre quartier.

COMMISSION SECURITE

Madame Calais présente le bilan de cette année 2016, les actions à venir pour 2017 et quelques rappels de sécurité.

A. BILAN 2016

1- Le bilan

Ces chiffres sont : 6 vandalismes de voitures, 1 vandalisme « divers » et 10 cambriolages (dont 4 avec fausse qualité).

Madame Calais précise que ces chiffres sont issus des informations obtenues ou transmises par les propriétaires de la Châtaigneraie : ils ne sont absolument pas exhaustifs et reflètent seulement une « tendance ».

Elle fait remarquer qu'il y a une augmentation conséquente des cambriolages commis à la « fausse qualité » et que les malfaiteurs semblent déborder d'imagination pour trouver des astuces afin de pénétrer dans les maisons...

Madame Calais fait cependant remarquer que certains cambriolages ont été évités grâce à la surveillance du voisinage mais aussi grâce à la méfiance et la prudence vis-à-vis de personnes demandant à s'introduire dans les habitations : le programme « Voisins vigilants » commence donc à porter ses fruits, grâce à la vigilance de tous !

Madame Calais rappelle enfin que le plan « Vigipirate » impose des règles de sécurité très strictes ayant conduit à devoir annuler le pique-nique du quartier en septembre 2016.

2 – Le Lycée Colbert :

Cf. point développé par Monsieur Lieubray sur ce sujet (dans Commission Environnement-Nuisances - Point III - ci-après)

3 – Vidéo protection

Madame Calais informe que 35 caméras sont maintenant installées (dont 12 à la Châtaigneraie sur 5 portiques).

Le plan initial était de 30 caméras. Certaines sont nomades. Le plan se poursuit notamment Place Bendern.

Elle précise que la municipalité incite les magasins à s'équiper de caméras (exemple Leader Price). L'association a émis le souhait, à plusieurs reprises, d'installer une caméra à la sortie du lycée Colbert.

B. ACTIONS A VENIR POUR 2017

Madame Calais informe, qu'en matière de sécurité, la communication se fait par Flashs Infos quand cela est nécessaire et urgent.

La Commission a mis un « vadémécum Sécurité » sur le site de l'association qui regroupe les informations transmises par les Flashs Infos précédents.

Les principaux sujets évoqués sont :

- conseils pour éviter les cambriolages,
- précautions à prendre avant de partir en vacances,
- comment se prémunir des vols à la fausse qualité,
- protéger sa carte bancaire pour éviter les retraits frauduleux.

C. QUELQUES RAPPELS DE SECURITE

Madame Calais redonne quelques informations et conseils de sécurité :

- Etre prudent sur les réseaux sociaux. Ne pas mentionner ses dates ou lieux de vacances.
- Utiliser le programme « Tranquillité Vacances » :

Pour information, des statistiques 2015, issues du Ministère de l'Intérieur, indiquent que pour les maisons surveillées, en Région Parisienne, aucun cambriolage n'a eu lieu. En milieu urbain 0,15 % de cambriolages, contre 0,96 % pour les non surveillées (moyenne nationale)

- Faire attention aux faux plombiers, couvreurs, faux agents etc... En cas de doute, ne pas hésiter à demander la carte professionnelle de la personne ou à téléphoner à la société en question...
- L'existence d'un dépôt de plainte en ligne qui est un nouveau service utilisable pour des faits d'atteinte aux biens. Il permet de gagner du temps : cependant, il faut aller signer le dépôt de plainte ensuite au poste de police.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – NUISANCES

Madame Reguer énonce le nom des membres de la commission Environnement-Nuisances : Marie-Madelaine Calais, Caroline Ribadeau-Dumas, Jacques Franque et les remercie pour leur investissement tout au long de cette année.

Elle va aborder les sujets marquants pour 2016 : l'opération « Nettoyons la forêt » (I), le bien vivre ensemble (II), des réunions constructives concernant le voisinage avec le lycée Colbert (III) et enfin les projets pour 2017 (IV).

I. L'opération « Nettoyons la forêt »

L'opération « Nettoyons la forêt » de cette année a rencontré un franc succès, alors qu'en 2015, la participation des Châtaignois avait été plutôt "timide". Cette opération a pour objectif de sensibiliser les enfants à la fragilité du milieu forestier et à leur apprendre à préserver nos forêts. C'est un moment de convivialité en famille entre les habitants de la Feuillaume, du Bourg et de la Châtaigneraie. Certains propriétaires ont profité, de cette opération, pour échanger avec la représentante de l'ONF, afin de mieux comprendre les opérations de déboisement réalisées ces derniers mois dans la forêt de Fausses-Reposes. L'opération a permis de récolter de nombreux déchets (2 bennes) et signaler les gros encombrants : l'objet le plus insolite rapporté a été un parc-mètre !

Madame Reguer précise qu'il est nécessaire de renouveler ces initiatives pour garder les forêts propres. Elle tient tout particulièrement à remercier : Mateo Riou, jeune lycéen, à l'initiative des opérations "Forêt propre" et Madame Bourgade qui avec sa classe participe régulièrement à ces opérations de nettoyage.

Un membre de l'assemblée, Monsieur Bellocq, présent dans l'assemblée, profite de ce thème pour informer qu'une nouvelle opération « Nettoyage de la forêt » est prévue le 23 avril prochain particulièrement pour les enfants et leurs parents (RDV à 10h00 au Parking de la Gare).

Madame Reguer compte sur tout le monde, grands et petits, le samedi 7 octobre prochain, lors de la prochaine « Opération Nettoyons la forêt ».

II. Le bien vivre ensemble

Madame Reguer informe que l'année 2016 a été marquée par la réception de nombreux mails concernant des "incivilités" entre voisins.

Elle fait remarquer qu'il est regrettable que le dialogue entre voisins ne suffise pas et que l'association soit alors sollicitée comme médiateur.

Les sujets sources de conflits de voisinage sont multiples : non-respect des plages horaires pour les travaux et passage de tondeuses, aboiements et déjections canines, trottoirs envahis par les véhicules en stationnement, haies envahissantes et poubelles qui séjournent plusieurs jours sur les trottoirs, nids de frelons ...

Madame Reguer rappelle que le cahier des charges est consultable sur le site de l'association si vous avez des doutes sur les horaires à respecter.

Elle précise que, dans la plupart des cas, un courrier ou un mail de l'association a permis de clarifier tout malentendu.

Madame Reguer conseille toutefois, dans l'hypothèse où le dialogue ne suffirait pas, d'appeler le 17 (pour faire constater la nuisance par la police) ou d'aller déposer une main courante au commissariat pour convocation du propriétaire.

III. Voisinage avec le lycée Colbert

Concernant ce sujet, Madame Reguer laisse la parole au Président. Monsieur Lieubray explique que les lycées Colbert et Corneille ont été réunis. Suite à cette fusion, le lycée Colbert accueille pour cette année scolaire 70 élèves de plus (et pour l'année scolaire 2017-2018 : + 140 élèves). Le principal problème de ce voisinage sont les déchets laissés par les lycéens lors de la pause méridienne et d'autres types de nuisances parfois (cris, attroupement et/ou stationnement sur la chaussée, excitation de certains chiens de garde, etc...)

De nombreuses réunions se sont tenues entre l'association, la Mairie, le Rectorat, la Police et les représentants du Préfet pour évoquer ces difficultés. Il est envisagé d'ouvrir la sente Pascal (qui fait plus de 4 mètres de largeur) pendant la pause méridienne pour permettre aux lycéens d'aller faire leurs courses au Leader Price. Cette solution n'a pas encore été actée car il manque encore l'aval de certaines autorités.

IV. Pour 2017

a) La collecte des déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux a repris depuis le lundi 20 mars.

Madame Reguer rappelle que :

- la basse saison pour la Celle St Cloud a lieu du 2 janvier au 14 mars ;
- la Châtaigneraie bénéficie de ramassages de déchets végétaux pendant tout le mois de décembre (alors que ce n'est pas le cas dans d'autres communes) ;
- 2 ramassages exceptionnels sont prévus les 2 janvier et 2 février.

Madame Reguer précise que pour la prochaine pause hivernale, la Commission va contacter VGP afin d'essayer d'avoir une date un peu plus tardive pour le ramassage de janvier afin que les propriétaires puissent y inclure leurs sapins.

b) L'adoucissement de l'eau du robinet

Madame Reguer informe sur l'adoucissement de l'eau du robinet qui est devenue beaucoup moins calcaire : elle est passée de 32° à 20°. C'est l'usine de production d'eau potable de Louveciennes qui a réalisé cette décarbonatation collective de l'eau. C'est un procédé de décantation qui permet d'éliminer le calcaire en excès.

En augmentant le pH de l'eau avec un réactif alcalin, de la soude, le calcaire dissous dans l'eau se matérialise et décante. L'eau claire, moins riche en calcaire, est alors récupérée en partie supérieure pour être filtrée.

Ensuite le calcaire est mécaniquement déshydraté pour être transporté vers les zones d'épandage agricole.

Cette eau reste bien sûr totalement potable et garde les éléments minéraux tels que le calcium et le magnésium recommandés par les autorités sanitaires.

Les points positifs de cette eau adoucie sont :

- La réduction significative de l'assèchement de la peau et du dépôt de tartre.
- La durée de vie prolongée des chaudières, chauffe eaux et autres équipements électriques
- La diminution des consommations énergétiques pour chauffer l'eau
- La moindre consommation de sel adoucissant,

Madame Reguer précise donc qu'il est inutile de s'équiper d'un adoucisseur individuel car la décarbonatation est maintenant collective.

Si, toutefois, vous avez un adoucisseur il est conseillé :

- soit de décider de débrancher votre installation (surtout si elle est vieillissante),
- soit de régler votre matériel, si vous souhaitez le conserver (correction du débit du by-pass pour maintenir une dureté de l'ordre de 15° dans le réseau domestique et baisse de la fréquence de recharge en sel)

Pour plus d'informations, Madame Reguer conseille de contacter le **Syndicat Mixte** pour la **Gestion du Service des Eaux de Versailles Et Saint Cloud** (coordonnées téléphoniques indiquées dans le Flash Info diffusé le 9 mars 2017).

Monsieur Lieubray précise qu'il est important de ne pas avoir une eau de robinet trop adoucie, sinon elle devient une eau « douteuse », qui peut être dangereuse pour la santé. Il faut donc être vigilant à cela.

COMMISSION CIRCULATION

M. Lardeux n'ayant pu se rendre disponible, Madame Calais, membre de la Commission Sécurité, présente le rapport de cette Commission.

Madame Calais informe qu'après une année 2015 très occupée par les travaux de l'avenue des Gressets, l'année 2016 a été plus modeste en travaux de voirie.

Les points importants à évoquer pour 2016 sont :

1 – Travaux Avenue des Gressets

Ils sont maintenant terminés.

2 – Le stationnement Allée des Cottages :

Après concertation avec les habitants de cette rue, le stationnement a été revu et établi sur un même côté avec un seul stationnement en « chicane » pour réduire la vitesse de circulation. La sécurité a été également améliorée en bloquant un espace au croisement avec l'Avenue des Gressets.

3 – L'enquête pour installer un coussin Berlinoise au bas de l'Avenue des Gressets :

Il avait été évoqué l'installation éventuelle d'un coussin berlinois en bas de l'avenue des Gressets pour limiter la vitesse.

Avant d'envisager sa mise en place, la Mairie a demandé à l'association d'obtenir un consensus entre les riverains afin d'éviter les éventuelles plaintes ultérieures qui obligeraient à retirer ce coussin berlinois (coût annoncé : 3000 euros).

Ce consensus n'a pas été trouvé (trois habitants s'opposent formellement à l'installation de ce coussin).

Par ailleurs, il semble que personne ne soit motivé pour accueillir le coussin berlinois en face de chez lui....
Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le projet est suspendu.

4 – Les travaux Allée La Fontaine

Il y a eu quelques problèmes de communication avec les riverains concernant le déroulement des travaux.

La réfection du circuit d'eau et de l'assainissement dans cette rue se termine.

L'enfouissement des réseaux « secs », cependant, n'a pu être fait pour des raisons financières.

Le budget « voirie » a, en effet, beaucoup été diminué.

Madame Calais évoque ensuite les projets de la Commission Circulation pour 2017 -2018 :

1 – Le stationnement Allée des Bocages :

La Commission va retravailler sur ce sujet afin de trouver une solution qui convienne à tout le monde (surtout aux riverains), afin de faciliter le stationnement et la circulation dans cette rue.

2 – Le suivi des travaux Allée La Fontaine :

La réfection partielle de la chaussée est prévue pour début 2018 (au moins côté Av. Duchesne).

3 – La signalisation « Zone 30 » :

L'association renouvelle sa demande, auprès de la Mairie, de l'amélioration de la signalisation « Zone 30 » avec marquage au sol, afin de ralentir au maximum la circulation dans le quartier (ex : l'entrée du Chesnay).

4 – La circulation cycliste :

L'Avenue Boileau et l'Avenue du Chesnay ont été marquées « en double sens » pour les cyclistes.

5 – La circulation piétonne et la circulation douce :

Suite à l'enquête, certains points pour améliorer la sécurité piétonne sont encore en suspens (ex : passage piéton au croisement de l'Avenue du Chesnay et de l'Avenue Pasteur).

Suivi du projet de circulations douces décidé par VGP (90 km de promenades structurées en 6 boucles)

Quelques questions sont posées par les membres de l'Assemblée avant l'arrivée de Monsieur le Maire :

- *Sur le rapport financier, à quoi correspondent les 5 000 € ?*

Monsieur Mahoudo répond qu'il s'agit de l'écart entre les encaissements et les dépenses.

- *Mr Bellocq demande si la pétition anonyme reçue dans les boîtes aux lettres concernant le PLU est toujours anonyme ?*

Monsieur Joly répond. Oui la pétition est toujours anonyme. L'association a tout de suite adressé un Flash Info pour éviter tout malentendu ; certains habitants ayant cru à une communication de la part de l'association !

- *Monsieur Collet (avenue Boileau) alerte sur le délabrement de la Sente de la gare. Il demande à ce que l'accès soit plus restreint afin d'éviter le passage (et les courses) des deux roues et de trouver une solution concernant la nuisance sonore des bus sur le parking de la gare*

Monsieur Schnell, Marie-Adjoint à la voirie et à la propreté et habitant de la Châtaigneraie, présent dans la salle, répond à cette question. Concernant les arceaux installés au niveau de la sente, il précise que ces derniers doivent respecter les normes pour le passage des PMR (personnes à mobilité réduite). Concernant les lumières, elles vont être à nouveau changées mais il faut auparavant installer des grilles pour éviter leur nouvelle détérioration. Concernant, les tags, ils sont nettoyés régulièrement. Enfin, concernant la nuisance sonore des moteurs de bus sur le parking de la gare, Jacques Franquet, Maire-Adjoint, s'occupe de cette problématique. Il n'y a malheureusement pas à ce jour de solution miracle (moteur en marche en hiver pour le chauffage et en été pour la climatisation). Il a été demandé à la société de bus Transdev d'essayer de s'équiper de bus moins polluants voire électriques.

Intervention de Monsieur le Maire Olivier Delaporte

Le Président donne alors la parole à Monsieur Olivier Delaporte, Maire de La Celle Saint-Cloud qui vient d'arriver. Monsieur le Maire propose de passer directement aux questions-réponses, car ce qui se passe dans la ville se trouve dans le journal municipal et est évoqué lors des réunions de quartier de la Châtaigneraie.

- *Un membre de l'Assemblée remercie Monsieur le Maire pour sa présence et l'association pour le travail réalisé. Concernant les travaux de l'Allée La Fontaine, peut-on faire passer une balayeuse afin de débarrasser la rue et les caniveaux de ses gravats ?*

Monsieur le Maire demande à Monsieur Schnell de s'en occuper. Il profite de cette question pour répondre aux différentes interrogations concernant le manque de concertation entre les différentes interventions et précise que ces interventions sont gérées par des concessionnaires (mandatés par les syndicats intercommunaux) qui ont leur propre logistique avec un périmètre trop étendu pour pouvoir se concerter avec les particularités et attentes de chaque commune (comme la SIGEF qui gère plus de 180 communes). Monsieur le Maire déplore cette situation qui engendre des dépenses inutiles.

- *Monsieur Colson (allée des Cottages) déplore la dégradation des trottoirs et interpelle les propriétaires de chiens bruyants qui ont parfois des comportements dangereux pour les piétons qui passent à proximité des clôtures.*

Concernant les trottoirs, Monsieur le Maire précise que la commune doit entretenir plus de 100 kms de trottoirs : il y a donc un arbitrage quotidien à faire sur les urgences. Des choix s'imposent donc sur les priorités de rénovations pour éviter la réalisation de travaux trop importants qui risquent d'entraîner une augmentation des impôts locaux.

Monsieur le Maire ne peut que constater une augmentation des incivilités ainsi que la dérive du vivre ensemble : avec ses élus et les associations, il est amené à faire régulièrement de la pédagogie.

- *Un membre de l'Assemblée revient sur la « sente de la gare » pour suggérer sa fermeture la nuit*

Monsieur Schnell précise que cette solution n'est pas envisageable car la sente ne pourrait être fermée que pendant les heures d'interruption du trafic SNCF (soit de 1h45 à 5h du matin). Il précise, par ailleurs, qu'il n'est pas évident que ces incidents interviennent pendant ces courtes périodes et qu'il faudrait alors déléguer un agent municipal pour fermer et ouvrir la sente (cela représenterait un coût important).

- *Monsieur Chaillou (allée Lamotte) interpelle les services de la Mairie pour ses problèmes d'égouts dont il est victime depuis 10 ans et sans solution pérenne à ce jour. Il rencontre 2 à 3 inondations par an avec des eaux usées !*

Monsieur Schnell va prendre rendez-vous avec lui pour faire le point et tenter de trouver une solution.

Monsieur Salaun (allée des Pelouses) mentionne également des inondations ponctuelles dans sa chaufferie. Monsieur Schnell va également prendre rendez-vous avec lui.

- *Un membre de l'Assemblée revient sur les clôtures avec des maisons qui s'enferment de plus en plus.*

Monsieur Lieubray revient sur la volonté affirmée de l'association de revoir les clôtures installées sans DP. Grâce au PLU, il sera plus facile d'avoir un socle précis sur lequel s'appuyer pour demander la régularisation. Monsieur Joly précise que l'association a demandé un ajournement de 20% des clôtures dans le PLU.

- *Il est demandé à l'association combien de maisons (sur les 610 du quartier) sont concernées par des clôtures non conformes ?*

L'association ne tient pas de statistiques et n'est donc pas en mesure de répondre.

- *Monsieur Vais (avenue Pasteur) insiste sur la dangerosité de la Place Audran, avec des véhicules qui circulent très vite, malgré la présence d'enfants qui se rendent à l'école et de piétons se rendant vers la gare. Monsieur Aubry indique que les voitures circulent très vite avenue Boileau et que les stops ne sont jamais respectés.*

Monsieur le Maire demande à ce que l'ensemble des sujets mentionnés ci-dessus, soient remontés à l'association qui les transmettra à la Mairie afin qu'elle les liste et les hiérarchise. Il insiste sur le fait que les décisions prises dans les éventuels changements de circulation ne doivent pas engendrer des incidents ailleurs, d'où l'importance d'une concertation globale. Un résident, habitant la Châtaigneraie depuis plus de 20 ans (Monsieur Lurquin) précise qu'une partie de la solution se trouve dans la verbalisation des infractions (excès de vitesse, stationnements interdits...) mais que pour l'instant il n'en a jamais vu !

- *Mr KLAK demande à ce que l'ampoule du lampadaire au 48 Pasteur soit remplacée.*

Les services techniques de la Mairie vont intervenir.

- *Monsieur Dassé intervient pour informer que :*
 - *des câbles d'alimentation électrique mal protégés sont présents dans le quartier à hauteur d'homme,*
 - *l'Etat va mettre en vente le Pavillon du Butard. Pour ceux qui souhaitent s'opposer à ce projet et défendre le Pavillon du Butard, ils peuvent rejoindre l'association « Les Amis du Butard ».*

Le président ouvre le vote du rapport moral, du rapport financier et de l'élection des deux nouveaux syndics. Il déclare ensuite la clôture de séance.

La séance est levée à 11h49.

Le quorum (minimum de 773 voix) a été atteint avec 815 voix présentes et représentées.

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés avec 735 voix pour, 0 voix contre, 2 voix nulles et 61 voix blanches.

Les deux nouveaux syndics ont été élus : Madame Nicole Cesselin avec 797 voix pour et un bulletin rayé et Madame Lucile Lapalut avec 799 voix pour.